



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E77551

VALABLE JUSQU'AU 17/11/2026

ÉDITÉ LE

16/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1994

Forme juridique : SARL

Capital : 240 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHARTRES 1994B00026

Siret : 393 621 040 00012

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 6100570

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000004296314504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000004296314504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : MULTI TOITURES SERVICES PECNARD

4 ROUTE DE ROMILLY
28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES

Téléphone : 02 37 98 51 21

Fax :

Portable : 06 84 61 70 70

Site Internet : www.multi-toitures-services-pecnard.fr

E-mail : mts-pecnard@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

PECNARD JEROME GÉRANT / PECNARD SEBASTIEN GÉRANT

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	09/11/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	24/10/2024
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	09/11/2023
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	09/11/2023
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	18/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	20/07/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.